

Grippe A(H1N1)

Organisation de la vaccination dans le canton de Neuchâtel

A la suite de l'annonce ce jour par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) du démarrage de la vaccination contre la grippe A(H1N1) en Suisse, le Canton de Neuchâtel organise les préparatifs au plan cantonal. La vaccination est gratuite et volontaire. Elle s'adressera dans un premier temps aux professionnels de la santé, aux femmes enceintes et aux personnes à risques accrus de complications. La vaccination de la population est prévue début 2010 et s'effectuera dans deux centres prévus à cet effet. Une hotline sera activée dès lundi 2 novembre au Service de la santé publique.

Rappel du contexte

Le 11 juin 2009 l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré l'état de pandémie. La vitesse de propagation était telle qu'une vague mondiale était à craindre durant les mois d'été. En Suisse, la transmission soutenue qui laissait craindre une explosion à la rentrée n'a pas eu lieu. Aujourd'hui, plusieurs pays de l'hémisphère Sud ont subi une vague trois à cinq fois supérieure à la moyenne annuelle, où le virus A(H1N1) a nettement dominé. Dans plusieurs pays de l'hémisphère Nord (Etats-Unis et Irlande), l'activité grippale a repris un caractère épidémique avec l'arrivée du froid.

A noter qu'à ce jour, la situation est stable dans le canton de Neuchâtel, avec un total de 57 cas confirmés et de 220 cas probables depuis début juillet 2009 et aucune flambée de cas signalée. Sur le plan suisse, le nombre cumulatif de cas confirmés est actuellement de 1.440 et aucun cas mortel n'est à déplorer. Cependant, à l'instar des autres pays, la Suisse n'a aucune raison d'espérer échapper à une vague de grippe durant les mois à venir.

Organisation de la vaccination dans le canton

L'état-major cantonal de conduite de crise A(H1N1) organise les préparatifs de la vaccination. Gratuite, cette dernière n'est pas obligatoire mais le Service cantonal de la santé publique rappelle qu'elle est recommandée à toute personne qui souhaite se protéger et protéger son entourage de la grippe, à commencer par les personnes à risques accrus de complications. En outre, toute personne vaccinée contribue à diminuer l'absentéisme au travail.

La Confédération a acheté 13 millions de doses de vaccin. Ce dernier est de deux types (Pandemrix® et Focetria®) et son administration peut varier entre une dose et deux doses (rappel après trois semaines pour les personnes avec une immunité affaiblie).

Un premier contingent de vaccins devrait être livré dans les quinze prochains jours. Dans un premier temps, entre novembre et fin 2009, la vaccination sera offerte en priorité aux professionnels de la santé, aux femmes enceintes et aux personnes faisant partie des groupes à risque. Les médecins du canton proposeront la vaccination à leurs patients, appartenant à ces groupes. **Les personnes qui souhaitent obtenir des informations pour savoir si elles sont éligibles pour la vaccination peuvent effectuer un test sur le site www.pandemia.ch ou contacter directement la hotline de l'OFSP, tél. 031 322 21 00.**

On recense dans le canton de Neuchâtel environ 40.000 personnes présentant un risque accru de complications, en comptant leur entourage immédiat. Parmi elles, les enfants âgés de 6 mois à 17 ans et les personnes âgées de moins de 65 ans seront vaccinés dans les cabinets médicaux ou dans des policliniques de pédiatrie. Les personnes ne pouvant se déplacer seront vaccinées à domicile par les médecins ou par délégation au personnel soignant ou aux soins à domicile. Quant aux résidents des homes et des institutions de soins, ils seront vaccinés par leur personnel soignant. Les femmes enceintes pour leur part seront vaccinées par leur gynécologue au cabinet médical ou dans les policliniques de gynécologie.

Vaccination de la population

La vaccination de la population neuchâteloise sera lancée début janvier 2010. L'objectif de santé publique vise un taux de vaccination de 30%, soit 40.000 à 50.000 personnes. Les cabinets médicaux ne pouvant absorber ce nombre de personnes, une solution centralisée sur deux sites a été choisie, qui est actuellement en préparation.

Le plan détaillé de la vaccination qui sera mis en place dans le canton sera présenté courant décembre par l'EM de conduite de crise.

Hotline activée au Service de la santé publique

Afin de répondre aux questions en lien avec l'organisation de la vaccination contre la grippe A(H1N1) dans le canton, le Service cantonal de la santé publique activera **dès lundi 2 novembre une hotline au no de tél. 032 889 11 01** durant les jours ouvrables, le matin de 10 heures à 12 heures.

- **Renseignements et informations sur le site officiel de l'Etat de Neuchâtel www.ne.ch/pandemiegrippe et sur www.pandemia.ch**

Pour de plus amples renseignements:

**Dr Claude-François Robert, médecin cantonal au Service de la santé publique,
tél. 032 889 11 02.**

Neuchâtel, le 30 octobre 2009